

QUESTIONNAIRE PREALABLE

A imprimer et renvoyer complété par courrier à Anine de Lattre :

5/28 Chemin des Vieux Arbres

59650 Villeneuve d'Ascq

ou copier/coller et renvoyer complété à contact@aninedelattre.com

Le rendez-vous a lieu :

5/28 Chemin des Vieux Arbres à Villeneuve d'Ascq

• **Avez-vous déjà effectué une consultation avec moi ? Si oui à quelle date ?**

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Tél. fixe :

Port. :

Email :

Date, Heure et Lieu de naissance (obligatoire) :

le/...../..... àh.....

lieu :

• **Quelle situation précise souhaitez-vous clarifier ?**

S'agit-il d'une décision professionnelle ?

OU de la nécessité de faire le point sur une relation ?

OU de mieux comprendre votre évolution actuelle ?

Sélectionnez la question prioritaire , c'est important pour votre entretien.

• **Que souhaitez-vous comprendre sur vous-même et sur vos comportements ?**

• **S'il n'y avait qu'une question, quelle serait-elle ?**

• Informations complémentaires qui vous semblent importantes pour l'entretien :

☒ Je suis prêt(e) à aborder cet entretien comme un outil de développement personnel actif où j'ai ma propre responsabilité.

☒ J'ai lu attentivement le code de déontologie de la Fédération Française des Astrologues Francophones (voir ci-dessous).

☒ Je certifie ne pas être soigné actuellement par des anti-dépresseurs. ☒ Je vous envoie par courrier un acompte de **35 euros** (chèque ou espèces) confirmant votre travail de préparation.

Date et signature :

CODE DE DEONTOLOGIE

DE LA FEDERATION DES ASTROLOGUES FRANCOPHONES

Principes généraux

Art 1

« Les astres inclinent mais ne déterminent pas »

Art 2

L'astrologie se réfère à des valeurs morales prônant la liberté et la spécificité de chaque personne.

Art 3

L'astrologie ne prétend pas être une science exacte mais une approche des correspondances entre les configurations astronomiques et les phénomènes (ou structures) du vivant.

Art 4

L'astrologue (membre de la Fédération des Astrologues Francophones) ne peut faire usage de l'astrologie que dans une optique d'aide et de compréhension d'autrui (priorité étant donnée à la personne plutôt qu'à la technique). Il proscriit toute pratique ayant trait à la superstition. Il ne doit profiter en aucune manière de la confiance et du pouvoir dont il est investi par son consultant. Il est soumis au secret professionnel.

Art 5

L'astrologue (membre de la Fédération des Astrologues Francophones) respecte le principe de limite des compétences et n'hésite pas à orienter vers des professionnels spécialisés (psychiatres, psychologues, thérapeutes, etc...). En l'hypothèse d'un doute quelconque, il doit toujours, dans sa pratique, s'entourer d'avis éclairés. Il s'interdit de faire des actes médicaux.

Art 6

Dans sa publicité, dans les informations sur ses activités, dans ses propos, l'astrologue (membre de la Fédération des Astrologues Francophones) s'abstient de toute démonstration excessive avec des promesses miraculeuses. Il fait preuve de tact et de sérieux. Il aborde toute question prévisionnelle avec la plus grande prudence et s'interdit de prédire formellement des événements touchant la vie (physique) ou la santé de ses consultants ou de leurs proches.

Tout astrologue adhérent à la Fédération des Astrologues Francophones (F.D.A.F.) s'engage à respecter ce code.

Tout défaut à cet engagement ou toute infraction impliquera une exclusion sur décision du Conseil d'Administration.

Fédération des Astrologues Francophones

41/43 rue de Cronstadt 75015 PARIS